

## **DOSSIER DE CANDIDATURE – TROPHEE ECORESPONSABLE 2023 :**

### *Partie 1 - Présentation du Trophée et de la démarche*

Dans une volonté de faire évoluer la pratique de la danse vers plus d'écoresponsabilité et dans la mesure où l'organisation d'événements impacte de manière considérable l'environnement, la FFDanse organise pour la saison 2023 la remise d'un **Trophée écoresponsable ciblé sur les compétitions majeures** \*(cf. Règlements généraux) **nationales et internationales** sur le territoire Français.

Afin de soutenir les organisateur.ices qui s'engagent à mettre en œuvre des événements plus respectueux de l'environnement et dans le but de contribuer à pérenniser la démarche, les gagnant.es seront récompensé.es d'une indemnité financée par les fonds fédéraux.

Les participant.es pourront tenter de **remporter les prix suivants** :

**1er prix** : 1 500 euros

**2ème prix** : 1 000 euros

**3ème prix** : 500 euros

Grâce à notre partenariat fédéral avec la société **Eken**, proposant des alternatives aux plastiques à usage unique, un lot de gourdes végétales VeganBottle GO sera en prime distribué aux futur.es lauréat.es.

A terme, ce projet a pour vocation d'**inciter nos partenaires à inclure de manière systématique les critères du développement durable dans l'organisation d'événements**, et de faire en sorte que cette démarche ne soit plus appréhendée comme une contrainte, mais davantage comme une plus-value.

### *Partie 2 – Conditions de participation et modalités de dépôt de des candidatures*

#### **Qui est éligible ?**

Le Trophée écoresponsable FFDanse est ouvert à toutes les **manifestations majeures\* nationales et internationales**, organisées sur le territoire national et qui couvrent l'ensemble de la saison 2022-2023. **Sont donc éligibles à déposer un dossier de candidature tou.tes les organisateur.ices et dirigeant.es de structures qui :**

- Ont déjà organisé un événement s'étant déroulé entre les mois de septembre 2022 et janvier 2023.
- Se projettent dans l'organisation d'un événement qui se tiendra entre les mois de février et juin 2023.

### **Comment déposer sa candidature ?**

Dans une démarche de cohérence avec les valeurs écoresponsables que nous défendons et afin, notamment, de limiter l'usage de papiers et la production de déchets, le dépôt des dossiers se fera par voie numérique. **Pour déposer votre candidature, veuillez ainsi remplir le formulaire ci-contre en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.office.com/e/kUjE9KdVN2>**

### **Jusqu'à quand déposer sa candidature ?**

Les candidatures sont ouvertes à compter du mois de février, pour une clôture des dépôts de dossier prévue le **31 mai 2023**. La sélection des gagnant.es et l'attribution des prix se dérouleront à la fin de la saison, soit à la fin du mois d'août 2023.

**Nous vous invitons également à prendre connaissance du règlement attaché au dossier de candidature, dans lequel vous pourrez retrouver :**

- La présentation et la justification du choix des critères d'évaluation.
- La grille d'évaluation complète.
- L'ensemble des outils d'accompagnement sur lesquels vous pourrez vous appuyer pour répondre aux critères d'évaluation.

### *Partie 3 – Nous contacter*

Pour toutes questions ou compléments d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : [ecoresponsabilite@ffdanse.fr](mailto:ecoresponsabilite@ffdanse.fr)

Nous vous redirigeons également vers la page écoresponsabilité de notre site internet : [La danse écoresponsable | Fédération Française de Danse \(FFD\) \(ffdanse.fr\)](#) ; ainsi que vers l'extranet de la communauté : [Federation Francaise de Danse \(ffdanse.fr\)](#)